

COMMUNE DE CAGNICOURT

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2021, Compte de Gestion 2021 et affectation des résultats ;
- Vote des taux d'imposition 2022 ;
- Vote des subventions communales 2022 ;
- Vote des subventions exceptionnelles 2022 ;
- Vote du budget communal 2022 ;
- Tours des élections Présidentielles (10 et 24/04) et Législatives (12 et 19/06) ;
- Informations et questions diverses ;

Compte rendu de la séance du vendredi 01 avril 2022

Le vendredi 1^{er} avril 2022 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Thibaut Samier, Maire, en suite de convocation en date du 25 mars 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Madame Christine BEUCAMP, Monsieur Jean-Pierre COURCOL, Monsieur Matthieu COURSIER, Monsieur Guillaume HAVRANSART, Madame Alice LEROUX, Monsieur Thibaut SAMIER, Monsieur Vincent STRIQUE, Madame Magali TELLE

Procurations : Audrey BISIAUX par Alice LEROUX, Amaria DINCQ par Thibaut SAMIER, Luc LABRE par Jean-Pierre COURCOL

Madame Alice LEROUX est élue secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2022. Ce dernier ayant été diffusé au Conseil Municipal, il n'en est pas fait lecture en séance. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante si elle a des observations. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DE_2022_03 - Délibération 3 en 1

Nombre de Conseillers :
 - en exercices : 11
 - présents : 8
 - votants : 11
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Lors du vote du compte administratif		Budget Général	Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	11	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7		Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9		Nombre de suffrages exprimés	11
Nombre de procurations	2		Nombre de procurations	3
Votes	Contre 0 Pour 9		Votes	Contre 0 Pour 11
Date de la convocation 25/03/2022		Séance du 1er Avril 2022 à 20 heures		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de V. STRIQUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. T. SAMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, l'lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		339 935,47	79 147,91	0,00	0,00	260 787,56
Part affectée à investis		79 947,91				79 947,91
Opérations de l'exercice	189 846,20	303 734,19	90 765,52	203 287,67	280 611,72	507 021,86
Totaux	189 846,20	563 721,75	169 913,43	203 287,67	280 611,72	687 861,51
Résultat de clôture		373 875,55		33 374,24		407 249,79
	Besoin de financement		33 374,24	001 DI		
	Excédent de financement			001 RI		
	Restes à réaliser DEPENSES		29 280,00			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		4 094,24			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 4° Adopte les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement) au compte 1069 (affectation complémentaire en réserves) au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width: 50px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">373 875,55</td> </tr> </table>		373 875,55	
373 875,55			

Ont signé au registre des délibérations M. COURCOU J.P., COURSIER M., HAVRANGART G., STRIQUE V., SAMER T., Meses BEAUCAMP C., LEROUX A., TELLE M.

Le soussigné atteste le caractère exécutoire de la présente décision à compter du 01/04/22.
 Le Maire, T. SAMER

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif), V. STRIQUE

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats), T. SAMER

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable

DE_2022_04 - Taux d'imposition 2022

Nombre de Conseillers :
 - en exercices : 11
 - présents : 8
 - votants : 11
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition applicable à chacune des taxes de la fiscalité directe locale pour 2022.

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition 2022 applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE pour l'année 2022 de maintenir les taux :

- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI : 35.02 %
- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : 42.80 %

Annexe : le tableau 1259

DE_2022_05 - Subventions communales 2022

Nombre de Conseillers :

- en exercices : 11

- présents : 8

- votants : 11

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire à l'identique, pour 2022, le montant des subventions communales accordées aux associations, autres organismes et écoles privées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes à l'article **6574**, pour un montant total de **1 375 €** :

INSTITUT PASTEUR	30 €
OFFICE DES ANCIENS COMBATTANTS	30 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	30 €
INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE CANCER	35 €
ASSO DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE RPI 65	150 €
ECOLE SAINT-JOSEPH DE BOURLON	500 €
ECOLE SAINT JEAN-BAPTISTE DE BAPAUME	500 €

DE_2022_06 - Subventions exceptionnelles 2022

Nombre de Conseillers :
- en exercices : 11
- présents : 8
- votants : 11
Pour : 3 - Contre : 0 - Abstention : 8

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer, pour 2022, quatre subventions communales exceptionnelles pour le Comité des fêtes, la société de musique La Vaillante, la société de chasse, et l'association des anciens combattants de la commune, en lien avec la perte des recettes due à l'année blanche des activités associatives en lien avec situation sanitaire de la Covid-19.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder quatre subventions exceptionnelles à l'article 6745, pour l'année 2022, destinées aux associations communales de Cagnicourt pour un montant total de **2 100 €** :

COMITE DES FETES DE CAGNICOURT	1 500 €
LA VAILLANTE DE CAGNICOURT	250 €
LA SOCIETE DE CHASSE	250 €
ANCIENS COMBATTANTS DE CAGNICOURT	100 €

DE_2022_07 - Vote du budget primitif - cagnicourt

Nombre de Conseillers :
- en exercices : 11
- présents : 8
- votants : 11
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire présente le rapport suivant :Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Cagnicourt, le Conseil Municipal,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cagnicourt pour l'année 2022 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 965 044.99 Euros
En dépenses à la somme de : 965 044.99 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	301 340.98
012	Charges de personnel, frais assimilés	147 640.00
014	Atténuations de produits	8 400.00
65	Autres charges de gestion courante	41 518.00
66	Charges financières	7 263.00
67	Charges exceptionnelles	15 300.00
023	Virement à la section d'investissement	112 777.25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 620.76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		641 859.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	900.00
70	Produits des services, du domaine, vente	13 102.00
73	Impôts et taxes	120 707.00
74	Dotations et participations	111 450.44
75	Autres produits de gestion courante	15 080.00
77	Produits exceptionnels	400.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 345.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	373 875.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		641 859.99

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	6 200.00
21	Immobilisations corporelles	66 330.00
23	Immobilisations en cours	218 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 310.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 345.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		323 185.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	137 754.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 924.35
138	Autres subventions invest. non transf.	26 894.20
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 840.00
021	Virement de la section de fonctionnement	112 777.25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 620.76
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	33 374.24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		323 185.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Tour des élections présidentielles et législatives

Elections Présidentielles du 10 avril 2022

De 8h00 à 10h45 :

- Guillaume HAVRANSART
- Jean-Pierre COURCOL
- Audrey BISIAUX

De 10h45 à 13h30 :

- Amaria DINCQ
- Magali TELLE
- Luc LABRE

De 13h30 à 16h15 :

- Vincent STRIQUE
- Christine BEAUCAMP

De 16h15 à 19h00 :

- Thibaut SAMIER
- Alice LEROUX
- Matthieu COURSIER

Elections Présidentielles du 24 avril 2022

De 8h00 à 10h45 :

- Magali TELLE
- Amaria DINCQ

De 10h45 à 13h30 :

- Vincent STRIQUE
- Audrey BISIAUX
- Matthieu COURSIER

De 13h30 à 16h15 :

- Thibaut SAMIER

- Jean-Pierre COURCOL

De 16h15 à 19h00 :

- Alice LEROUX
 - Luc LABRE
 - Christine BEAUCAMP
-

Elections Législatives du 12 Juin 2022

De 8h00 à 10h30 :

- Vincent STRIQUE
- Guillaume HAVRANSART

De 10h30 à 13h00 :

- Thibaut SAMIER
- Audrey BISIAUX
- Luc LABRE

De 13h00 à 15h30 :

- Magali TELLE
- Amaria DINCQ
- Matthieu COURSIER

De 15h30 à 18h00 :

- Christine BEAUCAMP
 - Alice LEROUX
-

Elections Législatives du 19 Juin 2022

De 8h00 à 10h30 :

- Jean-Pierre COURCOL
- Vincent STRIQUE

De 10h30 à 13h00 :

- Guillaume HAVRANSART
- Thibaut SAMIER
- Matthieu COURSIER

De 13h00 à 15h30 :

- Audrey BISIAUX
- Luc LABRE
- Christine BEAUCAMP

De 15h30 à 18h00 :

- Alice LEROUX
- Amaria DINCQ
- Magali TELLE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.
Ainsi fait et délibéré.